

LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV

HOT, TRÈS HOT, TROP HOT ?

En juin 2025, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a publié un très riche rapport intitulé « Les écoles face au risque climatique. Agir maintenant contre la surchauffe dans les écoles »¹. Ce document vise à accompagner les collectivités publiques dans l'adaptation des écoles et de leur environnement. Le présent article propose de reprendre certains éléments clés développés dans ce rapport.



Par Yves Froidevaux
Secrétaire général

Les écoles sont des lieux sensibles, car elles accueillent majoritairement des enfants, plus vulnérables que les adultes aux fortes températures. Les salles de classe sont des lieux qui présentent de nombreux apports de chaleur internes : un nombre important d'élèves dont le métabolisme produit de la chaleur (environ 80 W/élève), cumulée avec celle des équipements, dans des bâtiments souvent peu adaptés pour l'évacuer.

L'équilibre thermique de l'enfant est différent de celui d'un adulte, avec un rapport entre la surface corporelle et le poids plus important : cela signifie que le corps de l'enfant a plus d'échanges thermiques avec son environnement. En outre, il est plus difficile pour un enfant de se rafraîchir par sudation pour des raisons physiologiques.

De nombreuses actions sont possibles pour réduire significativement l'impact du réchauffement climatique dans les écoles, selon les 3 axes suivants :

- L'aménagement de la cour et des extérieurs pour améliorer l'ambiance thermique extérieure : végétalisation, perméabilité et couleur des revêtements de sol pour éviter les surchauffes, intégration de l'eau de pluie dans la cour. Selon une étude canadienne, la température engendrée par la cour et ses revêtements s'exporte dans le voisinage, générant une « pollution thermique » qui s'observe jusqu'à 150 mètres de la cour d'école, avec un effet important sur les 80 premiers mètres ;

- La protection du bâtiment contre le rayonnement solaire : vitrages avec des protections solaires extérieures (stores par exemple), mais aussi façades et toitures qui peuvent être végétalisées. Des revêtements réfléchissants peuvent aussi être posés en toiture ;
- La dissipation de la chaleur : aération nocturne par ouverture automatisée des ouvrants, surventilation, brasseurs d'air,...

Il apparaît également essentiel de former les utilisateurs des locaux à la gestion de la chaleur et à l'utilisation des équipements : à quel moment de la journée est-il préférable de fermer les fenêtres, de baisser les stores, etc ?

Les recommandations cantonales en matière de construction scolaire intègrent encore trop timidement la nécessité de s'adapter au réchauffement climatique, tandis que la Confédération a mené un projet pilote « ça chauffe dans les écoles »² qui a conduit à la réalisation d'une mallette pédagogique. La SPV considère que la protection de la santé des élèves et du personnel doit reposer à la fois sur des mesures immédiates — pouvant aller jusqu'à l'instauration de congés de chaleur en fonction de l'âge des élèves — et sur des adaptations structurelles des bâtiments et des cours d'école. Elle s'engagera à mener une campagne auprès des communes afin que cette dimension soit pleinement prise en compte dans les rénovations et la construction de nouveaux complexes scolaires. ►

¹ <https://bit.ly/4fzwP2l>

² <http://bit.ly/4mqG9YP>